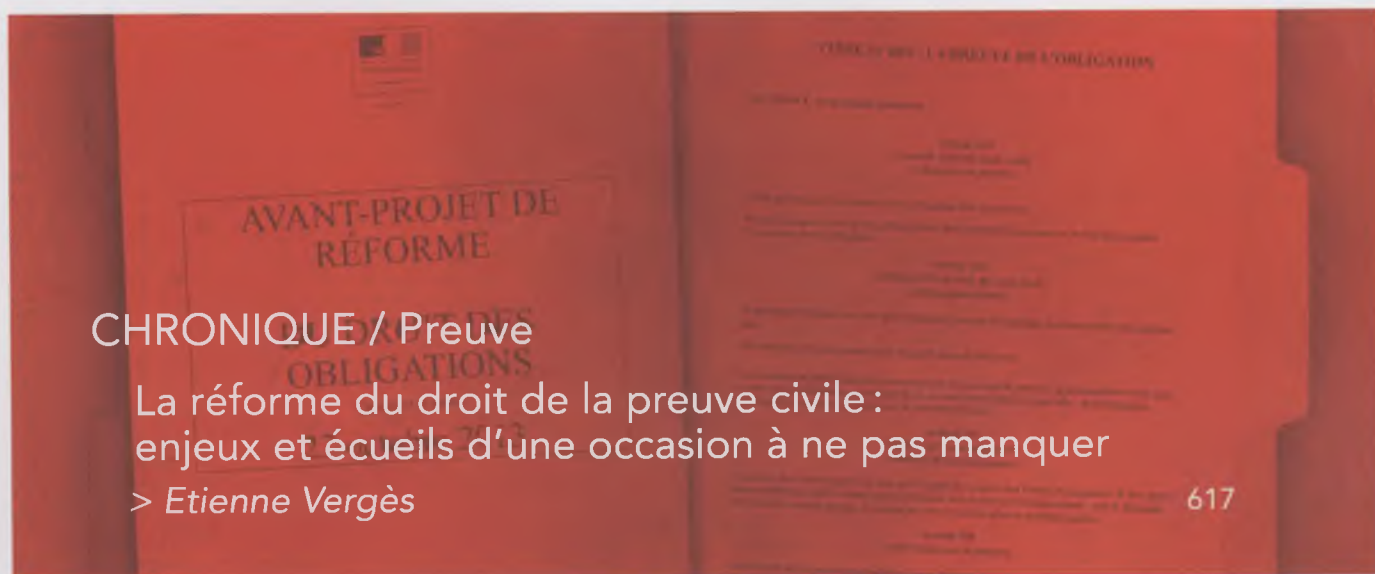


Recueil Dalloz

> hebdomadaire
190^e année
13 mars 2014
n° 10 / 7591^e
pages 601 à 656



CHRONIQUE / Preuve

La réforme du droit de la preuve civile :
enjeux et écueils d'une occasion à ne pas manquer

> Etienne Vergès

617

ÉDITO

601 On ne naît pas femme, on le redevient tous les 8 mars..., Félix Rome

ACTUALITÉS

- 604 Liquidation judiciaire : inconstitutionnalité de la saisine d'office
- 606 Ventes en liquidation : publication d'une ordonnance de simplification
- 610 Génocide rwandais : rejet des demandes d'extradition
- 612 Rétention de sûreté : avis du contrôleur général des lieux de privation de liberté

LE POINT SUR...

615 La prestation de compensation du handicap a un caractère indemnitaire, Hugues Adida-Canac

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

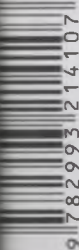
- 625 **Chronique** : Découverts et dépassements : un régime juridique dispersé et contraignant, Gérard Biardeud
- 630 **Panorama** : Droit des contrats, Soraya Amrani-Mekki et Mustapha Mekki
- 642 **Notes** : Restitutions consécutives à la résolution : à quoi bon ?, note sous Civ. 1^{re}, 19 févr. 2014 [2 arrêts], Sophie Pellet
- 647 Le droit de participer à l'assemblée générale de l'associé en indivision, note sous Com. 21 janv. 2014, Nicolas Borga
- 651 Constitutionnalité de l'appel limité des parties civiles : le sérieux des questions en question, note sous Cons. const., 31 janv. 2014, Antoine Botton

ENTRETIEN

656 Antoine Leca - Médicaments : choisir la bonne dose

DA|LOZ

321410



Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux
75685 PARIS CEDEX 14
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66
Fax 01 40 64 54 66
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

REDACTION

• DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

• REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

• EDITION - REALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Florine LHUILLIER (5363)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL (5452)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 455 € HT (464,56 € TTC)

Etranger: 521 € HT

Prix au numéro: 21,44 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Mars 2014

Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14^e

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572195550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

601 On ne naît pas femme,
on le redevient tous les 8 mars...



604

DROIT DES AFFAIRES

Entreprise en difficulté

Liquidation judiciaire: inconstitutionnalité de la saisine d'office, *Cons. const.*, 7 mars 2014

Résolution du plan: inconstitutionnalité de la saisine d'office, *Cons. const.*, 7 mars 2014

Fiscalité

Contribution supplémentaire à l'apprentissage: constitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 7 mars 2014

Fonds de commerce et commerçants

Ventes en liquidation: publication d'une ordonnance de simplification

606

DROIT CIVIL

Bien-Propriété

Empiètement: obstacle à l'acquisition de la mitoyenneté, *Civ. 3^e*, 19 févr. 2014

606

DROIT IMMOBILIER

Construction-Urbanisme

Régime des autorisations d'urbanisme (corrections): publication d'un décret

607

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen

Droits d'auteur (communication au public): diffusion dans les chambres d'établissement thermal, *CJUE* 27 févr. 2014

607

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Droit pénal

Meurtre (circonstance aggravante): condition de crime concomitant, *Crim.* 26 févr. 2014

Atroupement sur la voie publique:

non-renvoi d'une QPC, *Crim.* 25 févr. 2014

Presse et communication

Diffamation envers un corps constitué: portée de la qualification des faits dans la citation, *Crim.* 25 févr. 2014

Perquisitions au domicile d'un journaliste: impératif prépondérant d'intérêt public, *Crim.* 25 févr. 2014

Procédure pénale

Appel pénal: portée du défaut de citation de témoins, *Crim.* 25 févr. 2014

Assistance d'un avocat: forme de la demande de renvoi, *Crim.* 25 févr. 2014

Débat contradictoire: convocation adressée au premier avocat choisi, *Crim.* 25 févr. 2014

Perquisition: simple opération de rassemblement d'armes, *Crim.* 26 févr. 2014

Génocide rwandais: rejet des demandes d'extradition, *Crim.* 26 févr. 2014

Procédure de révision: adoption de la proposition de loi par l'Assemblée nationale

Rétention de sûreté: avis du contrôleur général des lieux de privation de liberté

Saisie pénale (affaire des « biens mal acquis »): préjudice de la République de Guinée équatoriale, *Crim.* 5 mars 2014

Saisie pénale (affaire des « biens mal acquis »): immunité diplomatique de la République de Guinée équatoriale, *Crim.* 5 mars 2014

Mandat d'arrêt (affaire des « biens mal acquis »): situation d'une personne en fuite, *Crim.* 5 mars 2014

614

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

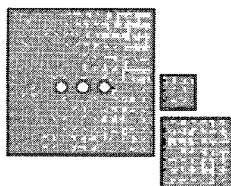
Procédure civile

Compétence européenne (litispendance): tribunal saisi en premier, *CJUE* 27 févr. 2014

Mesure *in futurum*: qualité de défendeur potentiel au futur procès, *Civ. 2^e*, 27 févr. 2014

Profession juridique et judiciaire

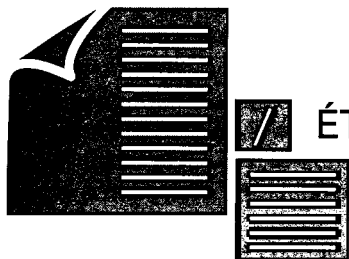
Pourvoi formé par un avocat: conditions de recevabilité, *Crim.* 25 févr. 2014



LE POINT SUR...

615

La prestation de compensation du handicap
a un caractère indemnitaire
par Hugues Adida-Canac



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUES

617 La réforme du droit de la preuve civile:
enjeux et écueils d'une occasion à ne pas manquer
par Etienne Vergès

625 Découverts et dépassements: un régime juridique
dispersé et contraignant
par Gérard Biardeaud

PANORAMA

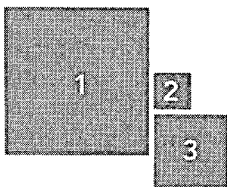
630 Droit des contrats
décembre 2012 - janvier 2014
par Soraya Amrani-Mekki et Mustapha Mekki

NOTES

642 Restitutions consécutives à la résolution:
à quoi bon?,
note sous Civ. 1^{re}, 19 févr. 2014 [2 arrêts]
par Sophie Pellet

647 Le droit de participer à l'assemblée générale
de l'associé en indivision,
note sous Com. 21 janv. 2014
par Nicolas Borga

651 Constitutionnalité de l'appel limité des parties
civiles: le sérieux des questions en question,
note sous Cons. const., 31 janv. 2014
par Antoine Botton



ENTRETIEN

656 Antoine Leca - Médicaments: choisir la bonne dose.

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).